

Veille économique agricole

édito

Enquête rendements viticoles Cognac 2025

Cerfrance Poitou-Charentes a conduit pour la 5^{ème} année une enquête portant sur le rendement de la vigne Cognac à destination de tous ses adhérents.

Nous avons aussi demandé des renseignements plus techniques sur la stratégie assurantielle, les itinéraires techniques ou encore la stratégie de commercialisation.

Vos retours ont permis une bonne exploitation des résultats.

La synthèse de cette enquête recense ainsi les rendements de 142 exploitations représentant une surface VBC de 4 366 et un taux de retour de 14%.

Les résultats sont présentés dans les pages qui suivent, sous forme de graphiques.

Merci aux participants de cette enquête, nous vous donnons rendez-vous pour la récolte 2026 !

02

Contexte climatique
récolte 2025

03

Carte rendement
viticole Cognac

04

Assurances
climatiques

05

Certifications environne-
mentales et Itinéraires
techniques

06

Stratégie de
commercialisation

Responsable Veille Eco
Jean-Michel METAYER

Statistiques
Guillaume VERDIER

Référent viticulture Cognac
Alexandre VINCENT

Agence de Jarnac
38 Av. de l'Europe, 16200 Jarnac
Tél : 05 45 36 20 74 / avincent@pch.cerfrance.fr

En résumé :

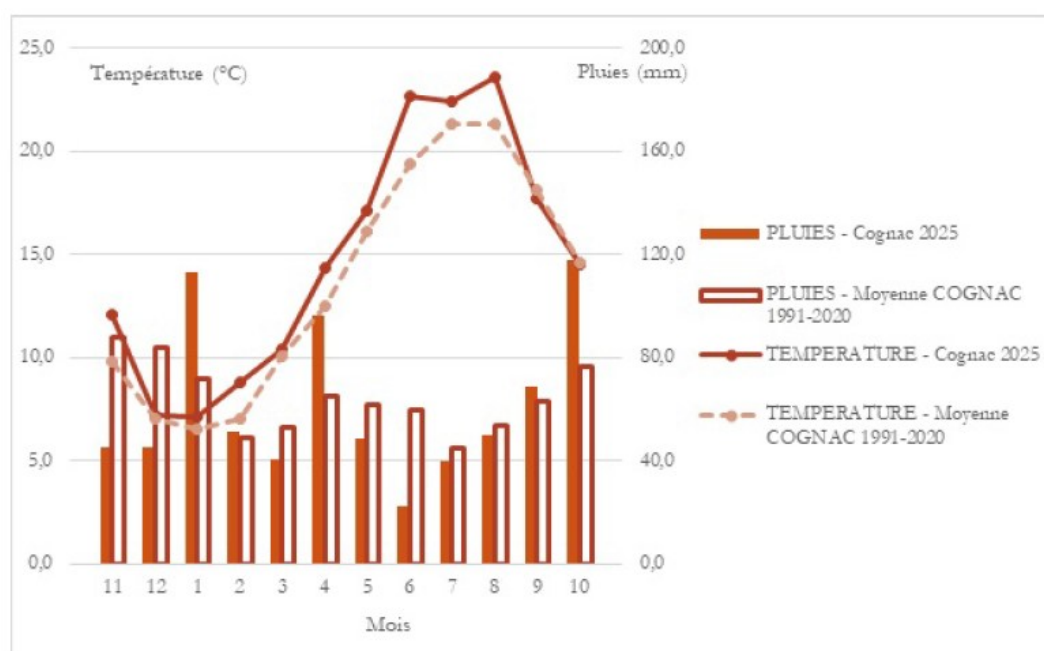
La superficie en production du vignoble cépage vin blanc Cognac (VBC) s'élève pour la récolte 2025 à 94 336 ha (+0,7%). La surface en production au Cognac était de 87 648 ha (-0,8%), répartis sur 4 251 exploitations (-2,5%). Notons que l'entrée en production des plantations nouvelles a été compensée par les arrachages dans le cadre du VCCI (-1 176 ha) et la réaffectation de surface en autres débouchés (-2 468 ha).

La campagne a débuté avec un hiver plutôt normal. Le débourrement s'est déroulé dans la moyenne des 10 dernières années. Les grappes présentent un phénomène de filage probablement dû aux effets de la récolte 2024. On peut noter l'absence d'épisodes de gel printanier et le beau temps au mois de mai a engendré une floraison précoce. Le phénomène de sécheresse a débuté en juin et s'est accentué au mois de juillet.

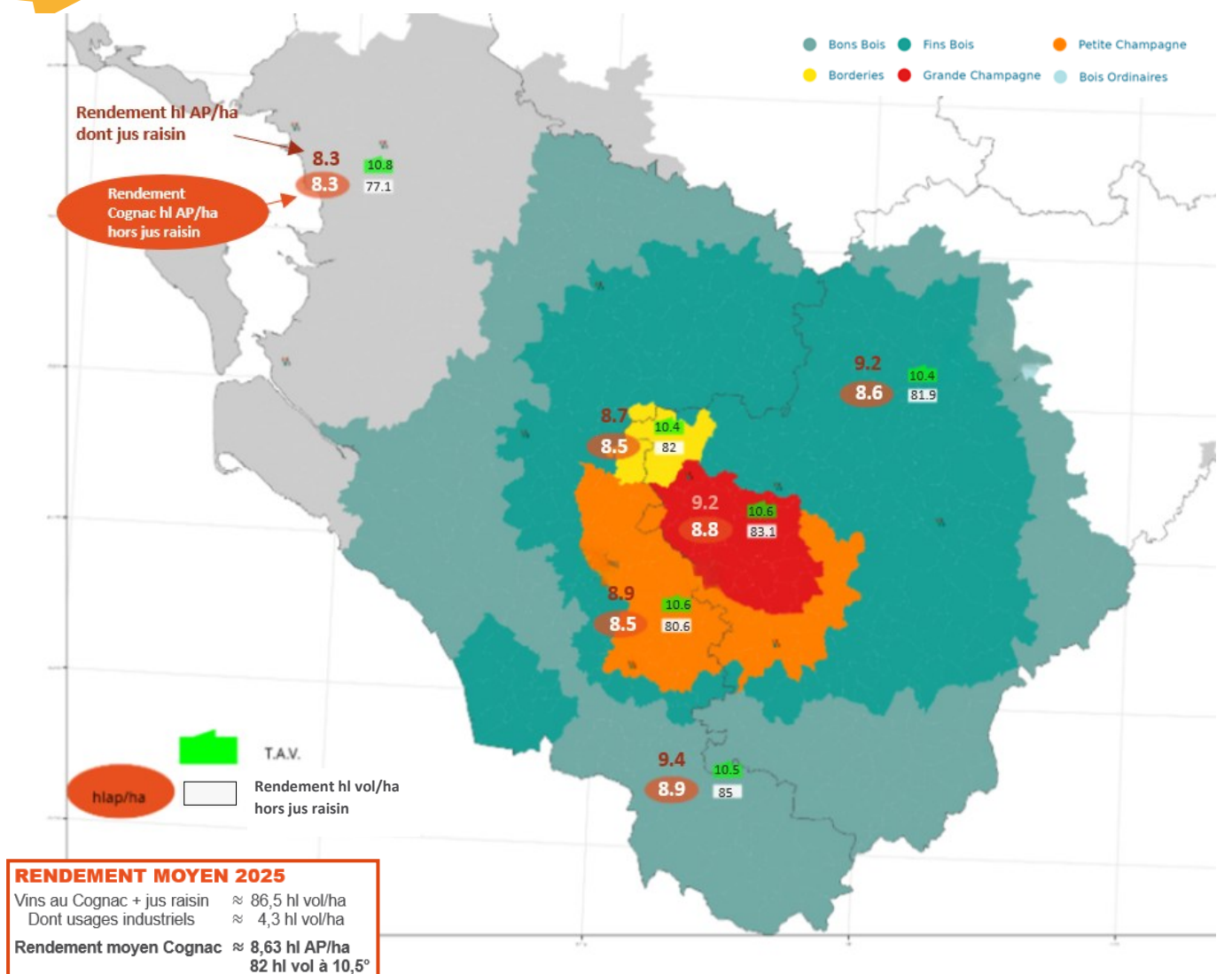
Le feuillage est en bon état à la véraison et le mildiou est peu présent. L'oïdium est légèrement plus présent comparé à la moyenne. Le déficit hydrique est marqué du fait des températures élevées, impactant particulièrement les jeunes vignes, entreplants et parcelles enherbées. Plusieurs épisodes de grêle ont été recensés sans pour autant impacter le potentiel de récolte de la région. La véraison s'est déroulée de manière rapide et précoce, stimulée par des températures élevées qui se sont accentuées au mois d'août, provoquant des dégâts d'échaudage estimés à 9,3% et jusqu'à 30% sur certaines parcelles. Il faudra attendre fin août pour avoir des précipitations importantes. On observe également quelques phénomènes de dégradation du feuillage (carence azotée et potassique) et de phytotoxicité (traitements au soufre) ou grillures de cicadelles.

Les attaques de mildiou sont très modérées mais les symptômes d'oïdium ont été pour certaines parcelles plus significatifs. Le botrytis s'est développé rapidement pendant les vendanges, le taux d'attaque moyen reste contenu, estimé à 5%. Les vendanges ont débuté autour du 1er septembre compte tenu de degrés élevés et du risque de dégradation des grappes et se sont terminées fin septembre.

Le rendement moyen est d'environ 85 hl vol/ha en cours de campagne pour un TAV moyen de 10,5% vol. Les vinifications se sont bien déroulées même si le millésime est marqué par un fort TAV, une faible acidité et de faibles teneurs en azote assimilable. (Source BNIC)



(Source BNIC)



Le rendement au Cognac moyen du panel est relativement proche du rendement du millésime 2024 compte tenu de la sécheresse qui a impactée le potentiel de production. Il s'établit à 8,6 hl AP/ha (82 hl vol/ha à 10,5°). Le rendement régional moyen atterrit à 8,19 hl AP/ha (77,2 hl vol/ha à 10,6°), soit un écart d'environ 5%.

Il convient cependant de prendre en compte les envois aux usages industriels (jus et sucre de raisin) qui ne sont pas pris en compte dans le rendement Cognac. Ces derniers représentent en moyenne 4,3 hl vol/ha, sensiblement proche des chiffres régionaux (4,33 hl vol/ha). Les crus Fins Bois et Bois ordinaires sont les crus qui ont le plus réalisé de jus de raisin avec une moyenne respectivement de 6 et 5 hl vol/ha contre 4 hl vol/ha pour les crus Grande Champagne et Petite Champagne et 2 hl vol/ha pour le cru Borderies.

Ce millésime aura été plus « facile » comparé au millésime 2024, en témoigne la protection phytosanitaire qui s'établit à 5 traitements en moyenne contre 11 l'an passé.

Les estimations de perte de récolte liées à la pression parasitaire et aux aléas grêle/gel sont négligeables. Les données renseignées concernant la sécheresse mettent en évidence un taux d'impact de 11% lié au stress hydrique et 2% pour l'échaudage. Les données régionales révèlent quant à elle des pertes principalement liées à l'échaudage de l'ordre de 9,3%.

En définitive, 24% des exploitations présentent un déficit de récolte par rapport au rendement autorisé de 7,65 hl AP/ha +/- VCCI contre 51% l'an passé. Ce ratio est plus faible que l'an passé ce qui s'explique principalement par la baisse du rendement autorisé de 8,64 à 7,65 hl AP/ha.

Les tableaux ci-dessous présentent les réponses des exploitations enquêtées en matière de couverture assurantielle. Les exploitants qui ont répondu « non » ou qui n'ont pas répondu au questionnaire ont été considérés comme non assurés.

A la question : « Disposiez-vous d'un contrat d'assurance récolte en 2024 ? » vous avez répondu :

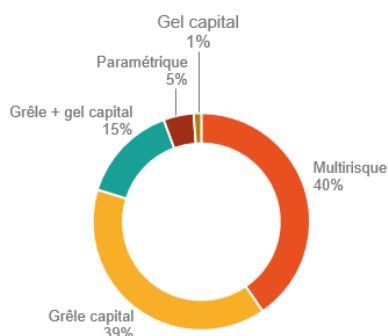
Oui à 76%.

A la question : « Quelle a été votre stratégie pour la récolte 2025 ? » vous avez répondu :

Couverture assurantielle 2025	Non assurés	Assurés
Rester non assuré	23 %	-
Résiliation assurance	6 %	-
Souscription nouveau contrat	-	3 %
Maintien contrat identique	-	25 %
Maintien contrat + baisse couverture	-	43 %
Total	29 %	71 %

Entre la récolte 2024 et 2025, le taux d'exploitation assurée est passé de 76% à 71%. On remarque qu'un nombre considérable de répondant a diminué sa couverture.

A la question « Quel type de contrat déteniez vous ? » vous avez répondu :

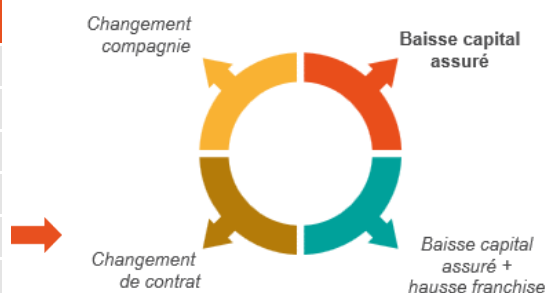


En matière de type de contrat, l'assurance multirisque subventionnée à 70% par la PAC, et l'assurance grêle au capital sont majoritaires, à proportion équivalente.

Les contrats grêle + gel au capital sont encore stables par rapport à 2024 (15%) malgré une contraction progressive de l'offre assurantielle. Les contrats paramétriques sont en léger recul (-2% // 2024) cependant une analyse à plus grande échelle serait nécessaire pour confirmer cette tendance.

A la question : « Pour la récolte 2026, qu'envisagez-vous ? » vous avez répondu :

Couverture assurantielle 2026	Non assurés	Assurés
Rester "non assuré"	29 %	-
Résiliation assurance	13 %	-
Souscription nouveau contrat	-	2 %
Maintien contrat identique	-	30 %
Maintien contrat + baisse couverture	-	26 %
Total	42 %	58 %

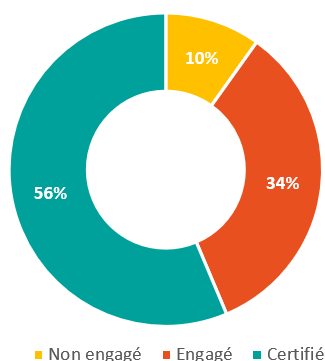


Pour la récolte 2026, le nombre d'exploitation assurée devrait de nouveau diminuer de 13 points, ce qui laisse penser que la diminution n'est pas seulement liée à un ajustement ponctuel mais à un phénomène plus structurel en lien direct avec la conjoncture Cognaçaise et la pression sur les trésoreries.

Après une première vague de diminution en 2025, la baisse des couvertures devrait se poursuivre en 2026 pour 26% des répondants. Signe que la stratégie dominante n'est pour le moment pas la sortie du système mais l'optimisation des coûts. Pour se faire, la baisse du capital assuré reste le premier levier. On observe plus à la marge, des stratégies de changement de compagnie, de changement de type de contrat ou de hausse de franchise. La suppression des garanties optionnelles n'est visiblement pas un levier plébiscité.

Certifications environnementales et itinéraires techniques

A la « Question certification » vous avez répondu :



Plus de la moitié de l'échantillon est certifié, tandis que 10% des exploitations ne sont engagées dans aucune démarche. Parmi les exploitations certifiées, 43% d'entre elles sont certifiées HVE 3, 34% sont certifiées CEC (nouvelle mouture 2024) et 19% se place dans le cadre de la double certification HVE/CEC (ancienne mouture). Les autres certifications reconnues (Bio, Sillon responsable, Terra Vitis) sont largement minoritaires (<2%).

Notons que nous n'avons pas constaté d'écarts significatifs de rendement entre les exploitations engagées ou certifiées et les exploitations non engagées ; il serait par ailleurs nécessaire de réaliser une enquête à plus grande échelle pour valider cette analyse.

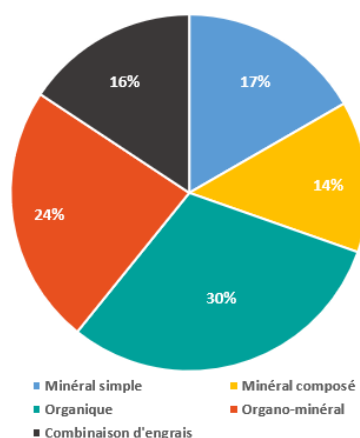
A la question sur les « engrais et amendements » vous avez répondu :

Unités d'azote moyenne apportées en 2024 : 46 unités/ha

Unités d'azote moyenne apportées en 2025 : 37 unités/ha

L'enquête met en évidence une diminution moyenne des apports azotés d'environ 18% par rapport à la campagne 2024. Cette baisse semble traduire une volonté de maîtrise des charges. Toutefois, au regard des rendements observés en 2025, certains viticulteurs ont indiqué regretter une réduction jugée trop importante vis-à-vis du millésime. L'enquête 2026 nous permettra de déterminer si cette baisse constitue un simple ajustement ponctuel ou une véritable évolution structurelle des pratiques de fertilisation.

Typologie d'apport d'engrais



L'analyse des réponses sur la typologie des produits utilisés révèle une certaine diversité des pratiques. La stratégie reposant sur une seule famille d'engrais représente 84% des exploitations enquêtées. 30% privilégient les engrais organiques, 24% les engrais organo-minéraux, 17% les engrais minéraux simples et 14% les engrais minéraux composés.

Par ailleurs, 16 % des répondants combinent plusieurs familles d'engrais. Parmi ces stratégies mixtes, les associations les plus fréquemment rencontrées sont : organo-minéral + minéral simple ; organique + minéral composé ; organo-minéral + organique. Ces résultats montrent que les solutions organiques et organo-minérales sont aujourd'hui majoritaires, puisqu'elles concernent directement ou indirectement plus de la moitié des stratégies déclarées.

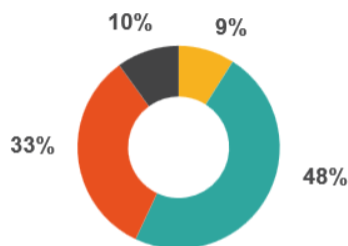
En matière d'amendement, 55 % des répondants déclarent avoir réalisé un apport, ce qui laisse supposer qu'environ 45 % n'ont effectué aucun amendement sur la campagne. Les apports concernent principalement les amendements organiques (ex : composts), devant les amendements minéraux basiques (ex : calcaire, chaux) et les correcteurs de carence (ex : chélate de fer). Il convient toutefois de nuancer ce dernier résultat, puisque certains produits à base de chélate de fer contiennent également des éléments fertilisants, ce qui peut induire un léger biais dans l'analyse des pratiques.

Pour rappel, un engrais, qu'il soit naturel ou chimique, a pour objectif de nourrir directement la plante en éléments nutritifs. Un amendement quant à lui a pour objectif de nourrir le sol afin d'améliorer ses propriétés physiques, chimiques et biologiques sur le long terme.

Finalement, dans cette enquête, les solutions organiques apparaissent majoritaires malgré un coût généralement plus élevé. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance : la volonté de maintenir la fertilité des sols, la disponibilité locale des produits, les habitudes techniques, la valorisation des co-produits ainsi que le respect de certains cahiers des charges environnementaux. Les prochaines enquêtes permettront de déterminer si le contexte économique actuel conduit les viticulteurs à faire évoluer leurs stratégies de fertilisation vers des solutions moins coûteuses ou à réduire globalement leurs niveaux d'apport.

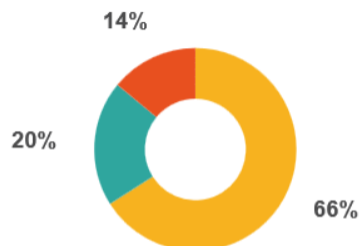
Les graphiques ci-dessous présentent les réponses des exploitations enquêtées concernant leurs pratiques culturales, notamment en matière de taille et d'entretien des sols. Afin de prendre en compte les spécificités parcellaires propres à chaque vignoble, le questionnaire a été adapté pour permettre aux répondants d'indiquer les surfaces concernées par chaque pratique, plutôt que de se limiter à l'identification d'une pratique majoritaire.

Type de taille



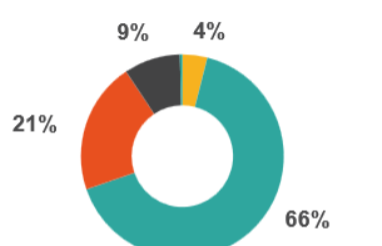
- Guyot simple (à plat et arcure)
- Guyot double à plat
- Guyot double en arcure
- Cordons (hauts et bas)

Entretien de l'inter-rang



- 1 rang sur 2 cultivé
- 100% rangs enherbés
- 100% rangs cultivés

Entretien de l'intercep



- Entretien 100% tonte
- Entretien 100% chimique
- Entretien 100% méca
- Entretien chimique + méca
- Entretien paillage

Type de taille :

Les résultats de l'enquête montrent que près d'un hectare sur deux est conduit en guyot double attaché à plat (arcure traditionnelle), devant le guyot double attaché en arcure (arcure haute), qui représente 33 % des surfaces. Les tailles en cordon (haut et bas) concernent environ 9 % du vignoble enquêté, tandis que le guyot simple est utilisé sur près de 10 % des surfaces.

Bien que le questionnaire ne permette pas de mesurer directement l'évolution des pratiques par rapport à 2024, les observations réalisées sur le terrain confirment le développement des conduites en arcure haute et, plus marginalement, en cordon haut. Ces évolutions semblent répondre à des objectifs de simplification des travaux de taille.

On observe également l'apparition ponctuelle de conduites en guyot simple, motivées par la recherche d'un gain de temps lors des opérations de taille et, dans certaines situations, par la volonté d'adapter la charge des ceps afin de mieux maîtriser leur vigueur.

Entretien de l'inter-rang :

La majorité des surfaces enquêtées sont travaillées un rang sur deux. Environ 20 % des surfaces sont maintenues en enherbement, tandis que 14 % sont conduites en travail du sol intégral.

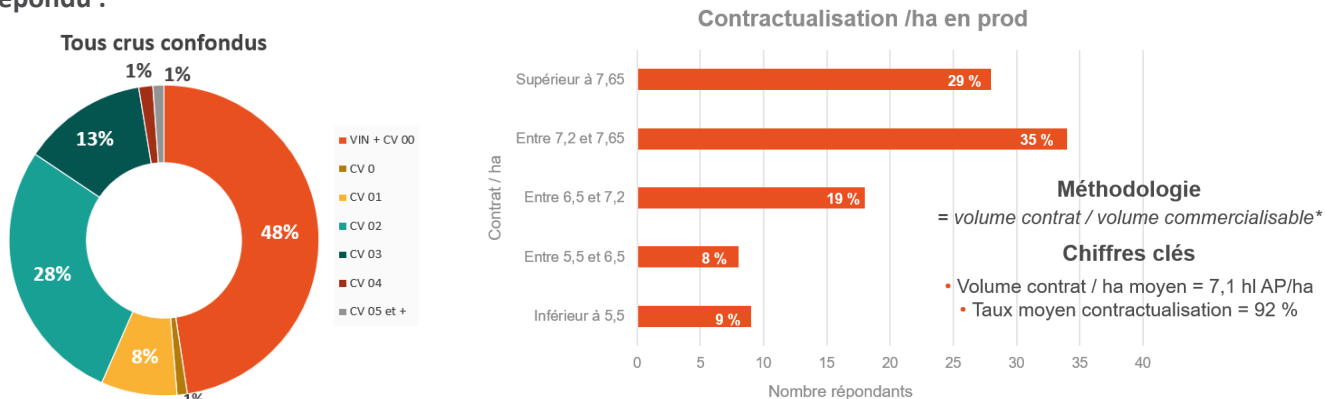
De la même manière, les observations réalisées sur le terrain semblent confirmer une légère évolution des pratiques au cours de ce millésime, avec notamment un recul du travail du sol à 100 % au profit d'un travail un rang sur deux. Cette évolution paraît motivée par la recherche d'économies de temps de travail, de carburant et d'usure du matériel. Toutefois, ce changement de pratique a pu, dans certaines situations, accentuer la concurrence hydrique, notamment sur les parcelles les plus sensibles, et ainsi pénaliser le potentiel de production. L'enquête 2026 permettra de confirmer ou non cette tendance et d'en mesurer plus précisément l'ampleur.

Entretien de l'intercep :

Les stratégies mixtes associant désherbage mécanique et chimique dominent largement les pratiques observées, représentant 66% des surfaces enquêtées. Le recours exclusif au désherbage chimique reste néanmoins significatif (20 %), tandis que les stratégies entièrement mécaniques demeurent minoritaires (10 %). Les méthodes alternatives, telles que la tonte (4%) ou le paillage (<0,5%), occupent une place plus marginale. Pour les exploitations ayant recours au désherbage mécanique de l'intercep, le nombre moyen d'interventions réalisées en 2025 s'élève à quatre passages par an (allant de 2 à 6 passages par an).

Comparativement à la campagne précédente, le désherbage exclusivement chimique semble conserver une place relativement stable dans les itinéraires techniques des exploitations enquêtées. En revanche, le désherbage mécanique intégral, plus exigeant en termes d'organisation et de fréquence de passage, semble ainsi laisser place à des approches combinées offrant davantage de souplesse de gestion (équilibre entre objectifs de réduction d'herbicides, temps de travail, coûts de mécanisation et conditions d'intervention).

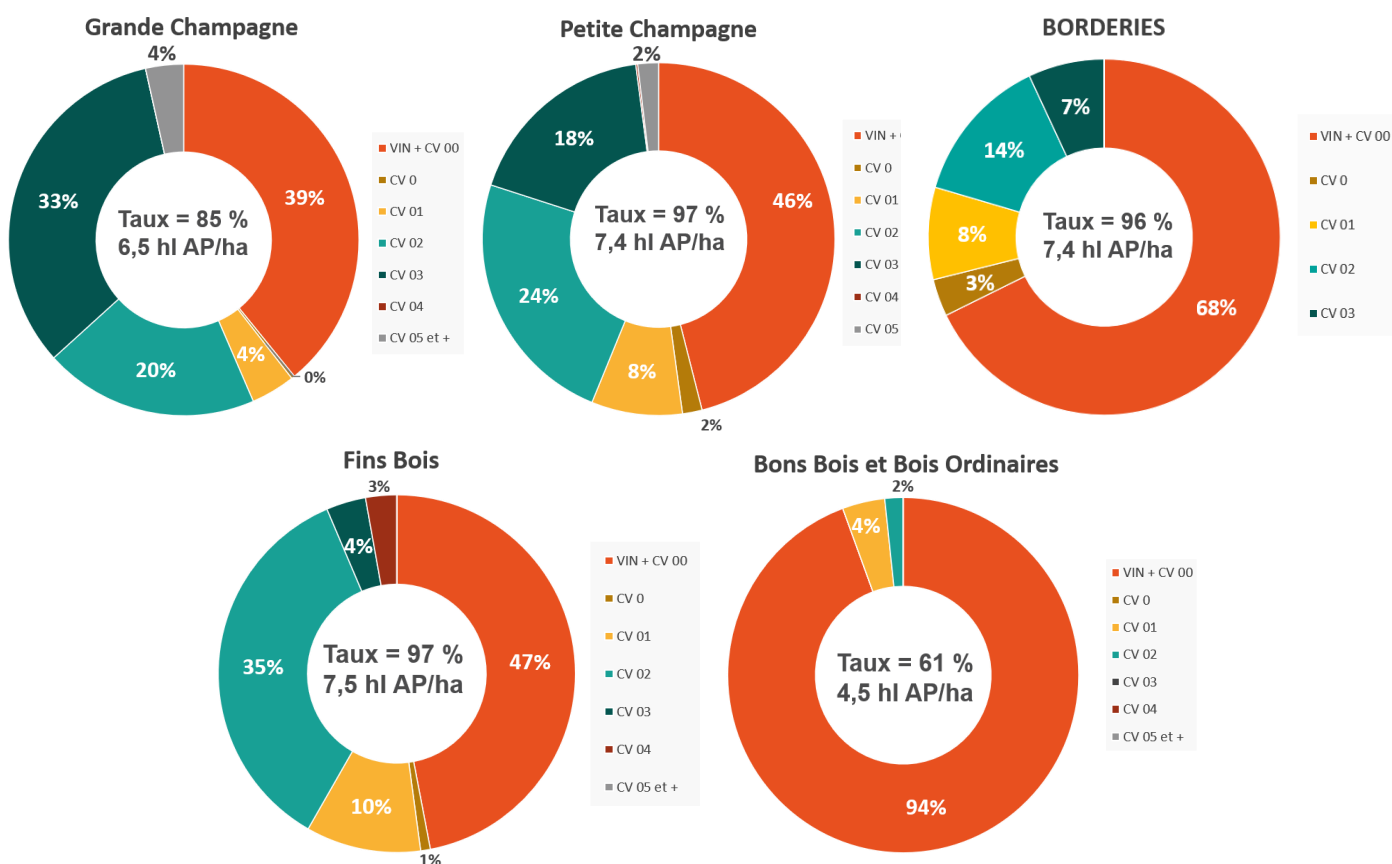
A la question : « quelle sera votre commercialisation prévisionnelle sous contrat de la récolte 2025 ? » vous avez répondu :



La partie commercialisation a enregistré un taux de retour d'environ 10 %. Les prévisions d'enlèvement de la récolte 2025, tous crus confondus, apparaissent globalement stables par rapport à l'enquête 2024. Comme l'an passé, les vins et EDV 00 concentrent près de la moitié des volumes prévus (ces deux produits ont d'ailleurs été regroupés pour simplifier et éviter les confusions).

Les réponses recueillies mettent en évidence un taux moyen de contractualisation élevé, de l'ordre de 92 %. Toutefois, l'analyse des volumes contractualisés révèle une situation plus contrastée, avec une moyenne de 7,1 hl AP/ha en production. Environ 30 % des exploitations dépassent 7,65 hl AP/ha, intégrant les volumes en VCCI. Près de 20% se situent sous 6,5 hl AP/ha suite aux baisses de contrats.

Analyse par cru :



Dans un contexte marqué par la réduction des engagements de certaines maisons et de la baisse du rendement autorisé, ces résultats illustrent des niveaux de sécurisation des débouchés variables selon les exploitations et selon les crus. Ils doivent néanmoins être interprétés avec prudence compte tenu d'un nombre de répondants limité (particulièrement pour les crus borderies et Bons Bois/Bois Ordinaires) et du caractère déclaratif de ces données.



Evolution enquête rendement 2026 :

Compte tenu de l'augmentation des prévisions de réaffectation du Cognac vers les VSIG, accentuée par la diminution des contrats opérées par certaines maisons en 2025 et 2026, nous avons décidé d'intégrer une question sur votre production prévisionnelle de VSIG (surface, volume et prix estimé).

De la même manière, vous aurez également la possibilité de vous exprimer sur votre stratégie d'affectation VSIG 2027, et vos prévisions d'arrachage dans le cadre du VCCI ou de l'arrachage temporaire primé.

Enfin, la prévision de la commercialisation de la récolte 2026 intègre désormais un calcul automatique du taux de contractualisation (en %), du volume contractualisé (en hl AP/ha) et du volume libre le cas échéant.

L'analyse de vos réponses repose sur la fiabilité des données renseignées : surface en production, volumes estimés, rendement complémentaire VCCI (en hl AP/ha), destination des excédents (réserve climatique en hl AP, jus de raisin en hl vol) et de la gestion des déficits (volume de réserve climatique débloquée). En cas de doute n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller ou de votre comptable.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre participation toujours plus nombreuse à cette enquête.

**Merci pour votre participation
et à l'année prochaine !**